

FEDERATION CFTC-CMTE
128 Avenue Jean Jaurès
93500 PANTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

Au bureau fédéral,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **FEDERATION CFTC-CMTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre organisation syndicale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la réalité et le rattachement à l'exercice des formations et des droits syndicaux enregistrés en produits et le bon rattachement à l'exercice de l'ensemble des autres produits de votre organisation syndicale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organisation syndicale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 03 mai 2019

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 968,00	2 350,60	2 617,40	4 273,40
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	33 804,20	22 982,81	10 821,39	14 692,73
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	140 000,00	140 000,00		
TIAP & autres titres immobilisés	47 631,60	47 631,60		
ACTIF IMMOBILISE	226 403,80	212 965,01	13 438,79	18 966,13
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 239,60		6 239,60	1 790,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés	199 046,86		199 046,86	308 842,86
Autres créances	192 828,18	134 636,73	58 191,45	69 494,01
Divers				
Valeurs mobilières de placement	241 902,19	1 599,19	240 303,00	240 076,86
Disponibilités	1 289 352,68		1 289 352,68	1 483 833,37
Charges constatées d'avance	51 373,94		51 373,94	11 130,14
ACTIF CIRCULANT	1 980 743,45	136 235,92	1 844 507,53	2 115 167,24
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 207 147,25	349 200,93	1 857 946,32	2 134 133,37

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds syndicaux	863 811,99	863 811,99
Report à nouveau	934 084,62	609 137,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	-218 955,64	324 947,38
FONDS PROPRES	1 578 940,97	1 797 896,61
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	65 789,00	58 904,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	65 789,00	58 904,00
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 176,94	125 171,29
Dettes fiscales et sociales	18 987,66	26 634,02
Autres dettes	86 051,75	96 335,84
Produits constatés d'avance		29 191,61
DETTES	213 216,35	277 332,76
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 857 946,32	2 134 133,37



Compte de Résultat CFTC CMTE

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Production vendue	135 663,89	157 263,33
Reprises et Transferts de charge	48 139,52	315 623,23
Cotisations	145 941,51	129 956,70
Dons	379,15	417,73
Formation	160 220,37	279 183,15
Droit Syndical	194 610,48	266 348,96
Autres produits	151 857,25	288 527,18
Produits d'exploitation	836 812,17	1 437 320,28
Autres achats non stockés et charges externes	765 305,92	810 936,41
Impôts et taxes	551,75	848,05
Salaires et Traitements	99 664,63	98 897,33
Charges sociales	58 682,15	57 620,42
Amortissements et provisions	17 208,04	13 122,78
Autres charges	108 153,88	130 174,05
Charges d'exploitation	1 049 566,37	1 111 599,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	-212 754,20	325 721,24
Produits financiers	2 995,45	2 659,93
Charges financières	184,42	153,54
Résultat financier	2 811,03	2 506,39
RESULTAT COURANT	-209 943,17	328 227,63
Produits exceptionnels	2 893,56	100,00
Charges exceptionnelles	11 283,03	2 814,25
Résultat exceptionnel	-8 389,47	-2 714,25
Impôts sur les bénéfices	623,00	566,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-218 955,64	324 947,38
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FÉDÉRATION CFTC CMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 857 946 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 218 956 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/03/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, sauf sur les points suivants :

- Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et le règlement n° 2009-10 du CRC afférents aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,88 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 968			4 968
Immobilisations incorporelles	4 968			4 968
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 521			7 521
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 832	4 796	4 344	26 284
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	33 353	4 796	4 344	33 804
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	140 000			140 000
- Autres titres immobilisés	47 632			47 632
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	187 632			187 632
ACTIF IMMOBILISE	225 953	4 796	4 344	226 404

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- MacBook Pro 15 pouces : 3 537 euro
- Dell Latitude 5490 BTX : 1 259 euro



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Elles sont composées de :

- Parts de la SCI CFTC : 1 390 parts à 33.54 euros soit un total de 46 620.60 euros,
- Parts de la SCI Maison commune CFTC : 1011 parts à 1 euros soit un total de 1011 euros

-

Avance à la SCI Maison commune : 140 000 euros

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	695	1 656		2 351
Immobilisations incorporelles	695	1 656		2 351
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 273	248		7 521
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 388	8 419	4 344	15 462
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 660	8 667	4 344	22 983
ACTIF IMMOBILISE	19 355	10 323	4 344	25 333



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 583 249 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	140 000		140 000
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	199 047	199 047	
Autres	192 828	192 828	
Charges constatées d'avance	51 374	51 374	
Total	583 249	443 249	140 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients- Factures à établir	72 457
Divers Pdots A Recevoir : Dreger	134 637
Total	207 093



Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
LCL FONDS ECHUS PEA FC	3 699,59	11,14		39 600,81	
				39 600,81	

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	187 632			187 632
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	137 711	175	1 650	136 236
Total	325 343	175	1 650	323 868
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			1 650	
Financières		175		
Exceptionnelles				

Provision sur les VMP selon valeur au 31/12/2018 : 174.62 euros de prov sur 2018

Reprise de la provision à hauteur des paiements de 2018 de M Dreger : 1650 euros



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Fonds syndicaux				
Fonds statutaires	863 812			863 812
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	863 812			863 812
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	609 137	324 947		934 085
Résultat de l'exercice	324 947	-218 974	324 929	-218 956
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	1 797 897	105 974	324 929	1 578 941



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	58 904	6 885			65 789
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	58 904	6 885			65 789
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		6 885			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 213 216 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 177	108 177		
Dettes fiscales et sociales	18 988	18 988		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	86 052	86 052		
Produits constatés d'avance				
Total	213 216	213 216		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs Fact Non Parvenues	25 421
Dettes provis. pr congés à payer	5 977
Charges sociales s/congés à payer	2 660
Total	34 057



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Const.Avance			
Mail finance	1 059		
Neopost	556		
MACIF	284		
Wolters	553		
Solucia	1 609		
Loxam	4 062		
Loxam	10 291		
ACL cotisation	100		
ACL 1tr	3 398		
Acompte Campile AG 2019	13 378		
Cap Vacances Congres 2019	14 376		
Mercure Grande Motte	1 710		
Total	51 374		



Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 283	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 702
Autres produits		191
TOTAL	11 283	2 894



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés		3	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		3	3	3

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Il n'y a pas de dirigeants rémunérés

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 65 789 euro

